

## Délibérations

### du conseil municipal de **PLONEVEZ-PORZAY**

<p><u>Date de la convocation :</u> 21/05/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• en exercice : 17</li><li>• présents ou représentés : 14</li></ul> <p>Affiché le : Publié le : Transmis au contrôle de légalité le :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en l'absence du Maire empêché, sous la présidence de M. Alain PENNOBER 1<sup>er</sup> adjoint dans l'ordre du tableau.</p> <p><u>Présents</u>: Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, André PIRIOU, Béatrice HASCOET, Cathy LE MEUR, Denis FLOCHLAY, David DADEN, Luc FOURNIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Paul DIVANACH donne pouvoir à Alain PENNOBER, Béatrice LE BOURCH donne pouvoir à Cathy LE MEUR, Fabienne TIENNOT donne pouvoir à Jacques LE PAGE.</p> <p><u>Absents non excusés</u> : Luc FOURNIER, Nathalie RIOU, Olivier HENAFF</p> <p><u>Elu secrétaire de séance</u> : Béatrice HASCOET</p>
---	---

#### 12. **D2024-043 Occupation du domaine public pour les commerces ambulants et provisoires**

Il est proposé de modifier et compléter la délibération N°D21-025 du 17 mai 2021 concernant le commerce ambulant et provisoire sur le domaine public.

Il est proposé d'ajouter un emplacement supplémentaire au niveau du terrain communal de Tréguer.

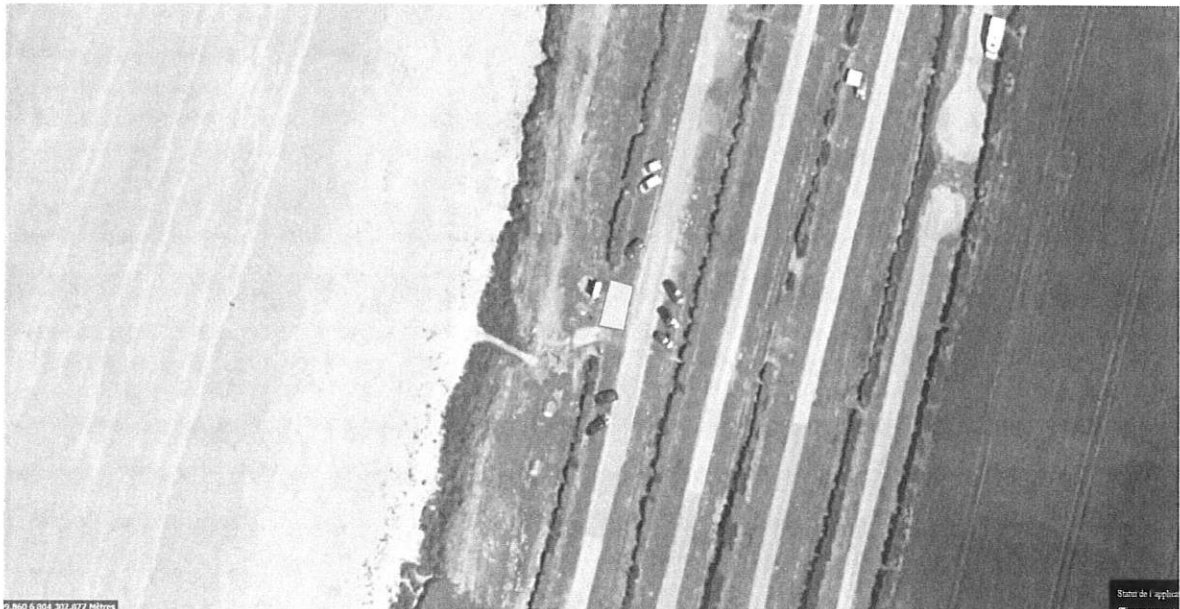


## Délibérations

### du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Sur le parking de Kervel, il est proposé de créer un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf. Il est proposé un tarif de 250 € pour l'année civile. L'emplacement sera au maximum de 10 m (soit 2 emplacements véhicule)

Il est également proposé de déplacer l'emplacement prévu à Kervel. Pour rappel en 2023, 2 commerçants se sont installés au niveau de l'entrée de la plage.



#### Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE de créer un nouvel emplacement pour l'installation de commerce alimentaire ambulant au niveau du terrain commune de Tréguer
- DECIDE de modifier l'emplacement prévu à Kervel
- DECIDE de créer un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf sur le parking de Kervel fixé à 250€ pour l'année civile.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 029-212901763-20240527-CM2024270512-DE

**Délibérations**  
**du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

A Plonévez-Porzay, le mardi 28 mai 2024

Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Alain PENNOBER

